

Madame, Monsieur,

Merci de m'avoir soumis soumettre vos questions qui me paraissent essentielles.

Mes réponses vont être claires et succinctes.

Effectivement, je constate moi-même que certains propriétaires dont souvent des étrangers ne respectent pas la loi du littoral et vont jusqu'à modifier les rives des lacs empêchant la continuité des balades et il est donc évident que je ferais en ce qui mon pouvoir de faire perdurer cette loi. La nature appartient à tous et il se doit de rester ainsi.

Je rappellerai les contrevenants à la loi, leur demanderai le balisage et l'entretien permanent des 3.25m de servitudes sauf si la nature en fait autrement. quitte à ce qu'ils payent une amende ou fassent des travaux d'intérêt général dans le cadre de la protection de l'environnement et dans le dernier des cas qu'ils refassent une remise à l'initial à ses frais avec des pénalités de retard.

Les rappels peuvent se faire par bulletins municipaux, publications dans les journaux, courriers aux propriétaires avec surveillance par un Réseau de surveillance volontaire du lac et pour ne pas faire comme Annecy après un audit financier et topographique pour créer un vrai parcours vert où même les handicapés peuvent y accéder et les enfants sur les petits vélos et trottinettes sans bétonnage.

Je suis pour la conservation du domaine public pour tous et la fédération des citoyens entre eux pour s'approprier les problématiques de façon démocratique.

J'espère avoir répondu clairement à vos questions

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information

Bien cordialement

Céline Hind AMERY
Candidat.e 5ème circonscription Haute-Savoie